

« Nous demandons que toutes les forces humaines, d'Afrique, d'Asie, d'Europe, des Amériques, que tous les peuples sans États, tous les « républicains », tous les tenants des « droits de l'homme », les habitants des plus petits pays, [...] tous les artistes, les hommes et les femmes de connaissance et d'enseignement, et toute autorité citoyenne ou de bonne volonté, ceux qui façonnent et qui créent, élèvent, par toutes les formes possibles, une protestation contre ce mur-ministère qui tente de nous accommoder au pire, de nous habituer peu à peu à l'insupportable, de nous mener à fréquenter, en silence et jusqu'au risque de la complicité, l'inadmissible. Tout le contraire de la beauté. »

*Quand les murs tombent.
L'identité nationale hors-la-loi.
Édouard Glissant et Patrick Chamoiseau*

Lors du conseil d'UFR du 26 janvier 2012 a été évoquée la mise en place de la certification « TCF pour l'accès à la nationalité française » et sa prise en charge par le Centre de Français langue Étrangère.

Si le conseil d'UFR comprend bien les motivations louables du centre FLE (venir en aide aux « candidats » à la nationalité française), s'il peut sembler utile que l'Université prenne en charge le déroulement de ces tests plutôt que d'autres structures, il nous semble qu'on ne peut dissocier cette décision de la politique globale d'immigration prônée par le gouvernement actuel.

Cette certification, par ailleurs organisée de manière inéquitable, est en effet le résultat d'un décret adopté le 11 octobre 2011 visant à redéfinir les critères d'accès à la nationalité française. Le prix de cette certification est particulièrement élevé et le niveau demandé, déjà relativement haut, a encore été augmenté par ce décret. Dans quelle mesure aurons-nous la liberté d'intervenir, une fois le processus lancé, si le niveau ou le prix en sont à nouveau relevés ? Il nous semble important de ne pas se laisser prendre dans la stratégie d'urgence mise en place, qui implique de faire passer lois et décrets sans savoir comment ils seront appliqués. Par ailleurs, il est important de garder à l'esprit que ce TCF pour l'accès à la nationalité française n'est que l'un des nombreux éléments d'un système de sélection toujours plus sévère s'appuyant sur des critères non seulement « intellectuels » (Qu'est ce que le Tour de France ? Qui est Brigitte Bardot ? Quel sport a fait connaître Michel Platini ?¹) mais aussi financiers. Il ne nous paraît pas acceptable que l'Université de Poitiers devienne l'un des acteurs de cette politique.

On le sait, derrière ce travail de définition de critères de plus en plus stricts pour accéder à la nationalité française se cache l'objectif avoué de la réduction du nombre de personnes migrantes sur le territoire français. Que l'Université s'engage à faire passer ces tests n'est donc pas anodin, et relève d'une forme de « collaboration » à la politique de rejet des étrangers mise en place par le gouvernement, que le conseil d'UFR dénonce. C'est la raison pour laquelle il se refuse à mettre en place de tels tests au sein de la Faculté de Lettres et Langues de Poitiers dans le contexte actuel.

Le conseil d'UFR de Lettres et Langues
Motion votée à l'unanimité
le 09 mars 2012

¹ Cf. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/01/31/01016-20120131ARTFIG00419-naturalisation-des-questions-d-histoire-pour-les-etrangers.php>